

<https://plaisancejuste.fr/#manifeste>

POUR UNE PLAISANCE JUSTE ET ACCESSIBLE.

Avant 2027, réécrivons la taxe plaisance.

Je fais entendre ma voix
Lire le manifeste
Manifeste

UNE RÉFORME INJUSTE, ILLISIBLE ET SANS CONCERTATION.

La réforme de la taxe sur les bateaux de plaisance (TAEMUP) qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027 est une réforme profondément injuste pour les plaisanciers, illisible, adoptée sans concertation et qui va déstabiliser un marché français de la plaisance déjà fragilisé.

Nous, signataires de cette lettre, appelons en urgence à sa réécriture.

Cette réforme est profondément injuste, car elle pèse en priorité sur les plaisanciers qui pratiquent une navigation de loisirs, simple et accessible : bateaux de promenade familiale, petite pêche de loisirs, petites unités côtières... plusieurs dizaines de milliers d'entre eux pourraient payer **une taxe nouvelle pouvant dépasser 500 € par an venant s'ajouter aux différentes charges qu'ils supportent déjà**. Elle met en cause l'accès même à une pratique populaire, qui fait vivre nos ports de plaisance et qui appartient au mode de vie de nombreux Français sur nos littoraux.

Elle est illisible, car elle prévoit la création de quatre nouvelles tranches de taxation en fonction de la puissance en KW, avec des effets de seuil. Cette complexité rend la taxe opaque et accentue le **sentiment d'injustice**.

Elle est inefficace sur le plan environnemental, car elle prétend encourager l'adoption de motorisations électriques pour des puissances dans lesquelles de tels moteurs n'existent pas.

Elle menace d'affaiblir encore un **marché de la plaisance qui a déjà baissé de 17 %** en France en 2025, et d'entraîner la disparition d'un grand nombre d'entreprises sur nos littoraux, qui vivent de la vente et de l'entretien de ces bateaux.

En signant ce texte nous demandons à tous les parlementaires et élus qui sont convaincus de la richesse économique, sociale et culturelle qu'apportent le nautisme et la plaisance à nos littoraux et nos eaux intérieures de réformer en profondeur le texte actuel pour que :

- il préserve nos pratiques populaires
- qu'il soit simple et lisible **pour tous les acteurs du milieu**
- qu'il contribue à financer les investissements nécessaires à la transition environnementale de notre secteur

À l'origine

Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Créée en 2015, la CNP rassemble les industries et services nautiques, les fédérations sportives, les ports de plaisance et les associations d'usagers. Elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les sujets nautiques.

La CNP œuvre à concilier pratiques nautiques et préservation des milieux marins, fluviaux et lacustres. Elle porte une vision d'ensemble de la filière, attentive aux usages comme aux territoires. Elle intervient notamment sur les questions de fiscalité, de réglementation maritime, de transition environnementale, et de partage des espaces littoraux.

En savoir plus : nautismeplaisance.fr

Partager

AMPLIFIONS LA MOBILISATION.

Chaque signature compte.

WhatsApp

Envoyez directement à vos contacts

“Je soutiens la mobilisation pour une taxe plaisance juste. Rejoins-moi → <https://plaisancejuste.fr>”

[Partager via WhatsApp](#)

LinkedIn

Partagez avec votre réseau

“Plaisanciers, professionnels du nautisme — cette réforme nous concerne tous. Je soutiens la mobilisation pour une taxe plaisance juste → <https://plaisancejuste.fr>”

[Partager via LinkedIn](#)

Facebook

Partagez sur votre page Facebook

“Je soutiens la mobilisation pour une taxe plaisance juste → <https://plaisancejuste.fr>”

[Partager via Facebook](#)

E-mail

Envoyez à vos proches ou votre réseau

“Je soutiens la mobilisation pour une taxe plaisance juste → <https://plaisancejuste.fr>”

[Partager via E-mail](#)

Rester informé

Vous ne souhaitez pas signer, mais voulez suivre l'avancement de la campagne ? Inscrivez-vous aux mises à jour.

PLAISANCE JUSTE

Une initiative de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP).

© 2026 CNP. Tous droits réservés.